

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 1/5

Date d'impression : 12.05.2009 Révision: 12.05.2009

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

· Identification de la substance ou de la préparation

· Nom du produit: Bloc chasse Eau bleue Airplus

· Code du produit: 505281

· Emploi de la substance / de la préparation Détergent W.C.

· Producteur/fournisseur:

Nicols

2 Allee des Erables F-59980 Bertry Tel.: +33 3 27 76 59 26 regulatory.affairs@nicols.eu

· Renseignements en cas d'urgence: +33 3 27 76 59 26 (Nicols)

2 Identification des dangers

· Principaux dangers:

Xi Irritant

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 36 Irritant pour les yeux.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:			
CAS: 25155-30-0 EINECS: 246-680-4	· 1	Xn, Xi; R 22-37/38-41	2,5-10%
CAS: 9004-82-4	Sodium lauryl polyoxyethylene ether sulfate	Xi; R 36/38	≤ 2,5%

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

(suite page 2)

F

Page: 2/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2009 Révision: 12.05.2009

Nom du produit: Bloc chasse Eau bleue Airplus

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- · Les précautions individuelles: Pas nécessaire.
- · Mesures pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- · Méthodes de nettoyage/récupération: Recueillir par moyen mécanique.
- · Indications supplémentaires: Peut rendre le sol glissant.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour la manipulation:

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- · Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains: Pas nécessaire.

(suite page 3)

Page: 3/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2009 Révision: 12.05.2009

Nom du produit: Bloc chasse Eau bleue Airplus

(suite de la page 2)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.		
Forme:	Solide	
Couleur:	Bleu	
Odeur:	Caractéristique	
· Changement d'état		
Point de fusion:	Non déterminé.	
Point d'ébullition:	Non déterminé.	
· Point d'inflammation:	Non applicable.	
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.	
· Densité:	Non déterminée.	
· Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau:	Soluble	
· Teneur en solvants:		
Solvants organiques:	0,0 %	

10 Stabilité et réactivité

- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- $\cdot \textbf{R\'{e}actions dangereuses} \ R\'{e}actions \ aux \ agents \ d'oxydation \ puissants.$
- \cdot Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · Toxicité aiguë:
- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

(suite page 4)

Page: 4/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2009 Révision: 12.05.2009

Nom du produit: Bloc chasse Eau bleue Airplus

(suite de la page 3)

Irritant

12 Informations écologiques

· Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité):

Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détergifs et sont biodégradables.

· Indications générales: Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Produit:
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- · Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train) (transfrontalier):
- · Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train):
- · Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):
- · Classe IMDG:
- · Marine Pollutant: Non
- · Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:
- · Classe ICAO/IATA:

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



(suite page 5)

Page : 5/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.05.2009 Révision: 12.05.2009

Nom du produit: Bloc chasse Eau bleue Airplus

(suite de la page 4)

· Phrases R:

36 Irritant pour les yeux.

· Phrases S:

- 2 Conserver hors de la portée des enfants.
- 25 Éviter le contact avec les yeux.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- · Phrases S facultatives 37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

- Nocif en cas d'ingestion.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.

F-